

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an deux mil onze

En exercice : 13

Le 16 décembre deux mil onze à 18 heures 30

Présents : 9

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Votants : 10

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2011

PRESENTS : MMES COUTEAU – MOUNIER**MM. SAVIN – ALLEGRE – BARRAL – BOISSIER****DESCOMBES – BOIVENT – MERCIER – TEILLET****EXCUSE : M SUTRE****ABSENTS : MME BOUDOIRE - MM. CALVET – REMAUD****POUVOIR: M SUTRE a donné pouvoir à M. BOIVENT**

Mme COUTEAU a été nommée secrétaire.

201163d**Objet : Fixation de l'indemnité représentative de logement 2011 pour les instituteurs et directeurs d'école ne bénéficiant pas d'un logement de fonction**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Madame la Préfète de la Charente en date du 30 novembre 2011 l'informant que le Comité des Finances Locales a fixé le montant unitaire national de la dotation spéciale instituteurs pour l'année 2011 à 2 808 €, c'est-à-dire identique à celui de 2010.

Monsieur le Maire informe que la Préfecture propose de procéder à une reconduction du montant de l'indemnité représentative de logement des instituteurs, pour l'année 2011, soit un montant de base de l'indemnité représentative de logement de 2 184.17 €

Monsieur le Maire précise que ce montant de l'indemnité représentative de logement de base permet aux communes concernées dans le département de ne pas avoir à verser de complément communal.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la reconduction du montant de cette indemnité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la reconduction du montant de cette indemnité.

Fait à Jauldes, le 19 décembre 2011

**Le Maire
Eric SAVIN**Affiché le :
Certifié exécutoire le